



Infos sur mes droits de co proprietaire

Par **cordola**, le **28/02/2011** à **10:38**

Bonjour,

je suis co-propietaire d'un appartement (avec mon frere) depuis le deces de ma maman.
Actuellement , je l'habite mais mon frere exige que je lui verse un loyer et propose de payer la
taxe fonciere pour moitie . SVP quels sont mes droits et a qui dois je m'adresser
Merci ----- Salutations

HC

Bjr ,
bien reçu votre reponse et vous en remercie

infos complementaires svp : 1) svp comment se calcule cette indemnité et dois je regulariser
devant un avocat
2) Mon frere doit il participer au paiement des taxes Foncières et Habitation
Merci encore ----- Salutations H C

Par **amajuris**, le **28/02/2011** à **10:43**

bjr,
si l'appartement est en indivision avec votre frère, il est normal que vous versiez à votre frère
une indemnité d'occupation.

Article 815-9

Modifié par Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 - art. 2 JORF 24 juin 2006 en vigueur le 1er janvier 2007

Chaque indivisaire peut user et jouir des biens indivis conformément à leur destination, dans la mesure compatible avec le droit des autres indivisaires et avec l'effet des actes régulièrement passés au cours de l'indivision. A défaut d'accord entre les intéressés, l'exercice de ce droit est réglé, à titre provisoire, par le président du tribunal.

L'indivisaire qui use ou jouit privativement de la chose indivise est, sauf convention contraire, redevable d'une indemnité.

Cité par:

Code civil - art. 1873-11 (V).

cdt